

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2746

4 novembre 2013

SOMMAIRE

Adlershofer S.à r.l.	131767	Heraldic MidCo S.à r.l.	131795
Adriel S.à r.l.	131776	H & M Promotion, S. à r.l.	131778
Alana Properties S.à r.l.	131793	H&S Architecture S.A.	131770
Alpha Invest S.A., SPF	131762	IGNI	131768
Angkor S.à r.l.	131762	Incofi S.A.	131766
APF 2 S.à r.l.	131765	Inlas Holding S.à r.l.	131789
Ariad S.à r.l.	131777	IP Network International S.A.	131771
Artemis Audit & Advisory	131772	ISM Conseil	131763
Atelier d'Architecture Dagli +	131766	KFH Luxembourg Holding I S.à r.l.	131773
Autumn Leaves S.A.	131777	King Holding I S.à r.l.	131773
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	131767	Kings Forest	131779
Belvedere S.à r.l.	131779	Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.	131779
Berteterni S.A.	131775	Legacy Holding S.A.	131777
Billerfabrik Sàrl	131778	LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l.	131786
Blue Bird S.A.	131804	Lux Plein Air S.à r.l.	131798
Bouc Bel Air PPP S.à r.l.	131768	M.V.S.F. Spf S.A.	131768
Certeco Technologies S.A.	131808	N.05 Alfa-Arcades S.A.	131802
Chauffage Moderne S.A.	131771	Point of View S.à r.l.	131807
Cigtob S.A.	131777	Proconcepta S.A.	131771
Croix Nivert PPP S.à r.l.	131770	Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.	131778
Deutsche Bank Luxembourg S.A.	131764	Redange- Solar 1 s.c.	131762
Distrikey Sàrl	131764	Rifi Holding S.A.	131769
E-Nurse	131764	Rosiris Investment S.A.	131774
Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H.	131765	Sakry S.à r.l.	131804
Europa Mezzanine Holding S.à r.l.	131763	Sherman S.à r.l.	131795
FFS 3 S.à r.l.	131765	Sogelife S.A.	131770
FFS 4 S.à r.l.	131766	Solairedirect Holding International S.A.	131793
FFS 5 S.à r.l.	131767	Transass S.A.	131774
Funafin S.A.	131772	Wordbee S.A.	131776
Gaaschtmillen S.à r.l.	131775		
Getronics PSF Luxembourg	131769		

Redange- Solar 1 s.c., Société Civile.

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 440.

La société anonyme "Energipark Réiden", gérant de la société civile "Redange-Solar 1 s.c. déposé le 17/08/2004 sous le n° d'immatriculation E 440, déclare par la présente avoir reçu par Madame WELTER Anne-Marie, administrateur légal de Monsieur WELTER Jessamir, demeurant à L-8541 Kapweiler, 5 rue de Saeul, associé dans l'installation photovoltaïque Redange-Solar 1, une lettre nous faisant savoir son intention de céder ses parts dans la société (conformément à la Convention de la Société Civile, Article 14: Vente, cession ou transfert de parts sociales.)

La société anonyme "Energipark Réiden" est représentée par son administrateur-délégué, M. Kauten Paul.

La cession des parts a été fait le 1^{er} avril 2013, Le donataire est Madame WELTER Selina demeurant à L-8541 Kapweiler, 5 rue de Saeul.

Beckerich, le 18 septembre 2013.

ENERGIPARK REIDEN S.A.

Paul Kauten

Représentant légal

Référence de publication: 2013133847/19.

(130162424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Alpha Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 36.325.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2013 à 10.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide d'augmenter le nombre des Administrateurs de 3 à 4 et nomme en tant que nouvel Administrateur:

Monsieur Vincent SCHIETEKAT

Bosdreef 18

B-2200 Herentals

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour copie conforme

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013133885/19.

(130163088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Angkor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal.
R.C.S. Luxembourg B 144.890.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 17 septembre 2013

Il résulte d'une décision des membres du Conseil de Gérance en date du 17 septembre 2013, que le siège social de la société est transféré du 2, Boulevard Jules Salenty, L-2511 Luxembourg au 16, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Angkor S.à r.l.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2013133868/16.

(130162897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Europa Mezzanine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.520,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.140.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Peter Dickinson, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 11 septembre 2013.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société en remplacement de Monsieur Dickinson démissionnaire, avec effet au 11 septembre 2013, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Kevin James D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Eireannach, Irlande, avec adresse privée au Wychwood, Robins Garden Fleet, Hampshire GU51 4QT, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 11 septembre 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133356/22.

(130162594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

ISM Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 3, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 150.447.

—
L'an deux mille treize, le six septembre.

Les soussignés:

1.- Monsieur Patrick GALAMPOIX, gérant de sociétés, né à Sarcelles (France), le 14 décembre 1963, demeurant à F-57050 Plappeville, 52, rue Charles de Gaulle,

2.- Madame Nathalie GALAMPOIX, née FIORITI, gérante de sociétés, née à Thionville (F), le 11 septembre 1965, demeurant à F-57050 Plappeville, 52, rue Charles de Gaulle, et

3.- Monsieur Arnault SEVIRAN, gérant de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 12 janvier 1965, demeurant à F-94140 Clamart, 20, avenue du Docteur Calmette.

Lesquels soussignés déclarent que:

- Que la société à responsabilité limitée "ISM Conseil", avec siège social à L-2157 Luxembourg, 3, rue 1900, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 150.447,

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Arnault SEVIRAN, préqualifié, ici présent, déclare céder ses trente-trois (33) parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Nathalie GALAMPOIX, née FIORITI, préqualifiée et ici présente, pour le prix de 1,- EUR (un euros).

Ce montant a été payé entre parties, ce dont quittance du cédant.

La cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les dorénavant associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le susdit cessionnaire est le propriétaire des parts sociales lui cédées à partir du jour de la cession.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: Arnault SEVIRAN, Patrick GALAMPOIX, Nathalie GALAMPOIX, née FIORITI.

Référence de publication: 2013133500/32.

(130161996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft am 16. September 2013

Berichtigende Einreichung zu L 1301 590 18

ES WIRD FESTGESTELLT UND BESTÄTIGT, dass Herr Dr. Carsten Schildknecht sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 27. Februar 2013 niedergelegt hat.

ES WIRD BESCHLOSSEN, dass mit Wirkung vom 16. September 2013 Herr Wolfgang Matis, geschäftsansässig in Mainzer Landstrasse 178-190 in D-60327 Frankfurt am Main, für Herrn Dr. Carsten Schildknecht in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

ES WIRD FESTGESTELLT, dass sich der Verwaltungsrat der Deutsche Bank Luxembourg S.A. demnach ab dem 16. September 2013 wie folgt zusammensetzt:

- Stefan Krause

Laufzeit des Mandates:

15. April 2013 bis Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung 2017

- Ernst Wilhelm Contzen

Laufzeit des Mandates:

15. April 2013 bis Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung 2017

- Dr. Michael Kröner

Laufzeit des Mandates:

15. April 2013 bis Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung 2017

- Wolfgang Matis

Laufzeit des Mandates:

16. September 2013 bis Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung 2017

- Werner Helmut Steinmüller

Laufzeit des Mandates:

15. April 2013 bis Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung 2017

- Klaus-Michael Vogel

Laufzeit des Mandates:

15. April 2013 bis Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung 2017

Luxembourg, den 16. September 2013.

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013133339/36.

(130162626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Distrikey Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 155.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134034/9.

(130163377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

E-Nurse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 137.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134044/9.

(130163717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

FFS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.666.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 septembre 2013

En date du 16 septembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Kateryna PODOLIEVA en tant que gérant de catégorie A (Geschäftsführer der Kategorie A), avec effet immédiat.

- De nommer Madame Seema SHAH, née le 8 mars 1982, à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ London, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A (Geschäftsführer der Kategorie A) de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A: (Geschäftsführer der Kategorie A)

- Seema Shah
- Mark W. Pearson

Gérants de catégorie B: (Geschäftsführer der Kategorie B)

- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans

Gérant de catégorie C: (Geschäftsführer der Kategorie C)

- Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013133396/28.

(130162087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.025.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Extrait des résolutions de l'Associé unique adoptées le 11 septembre 2013

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Kenneth Hay de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Martin Moore, résidant professionnellement au City Place House, 55 Basinghall Street, London, EC2V 5DU, Royaume-Uni, à compter du 11 septembre 2013.

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Erle Spratt de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Madame Bronwyn Salvat-Winter, résidant professionnellement au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, à compter du 11 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013133896/17.

(130162896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 21.442.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134076/9.

(130163257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

FFS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.832.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 septembre 2013

En date du 16 septembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Kateryna PODOLIEVA en tant que gérant de catégorie A (Geschäftsführer der Kategorie A), avec effet immédiat.

- De nommer Madame Seema SHAH, née le 8 mars 1982, à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ London, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A (Geschäftsführer der Kategorie A) de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A: (Geschäftsführer der Kategorie A)

- Seema Shah
- Mark W. Pearson

Gérants de catégorie B: (Geschäftsführer der Kategorie B)

- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans

Gérant de catégorie C: (Geschäftsführer der Kategorie C)

- Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013133397/28.

(130162641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Atelier d'Architecture Dagli +, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 43, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 109.969.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/09/2013.

Pour ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI + Sàrl

J. REUTER

Référence de publication: 2013133902/12.

(130163200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Incofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 37.758.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013134194/14.

(130163667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.759.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 septembre 2013

En date du 16 septembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Kateryna PODOLIEVA en tant que gérant de catégorie A (Geschäftsführer der Kategorie A), avec effet immédiat.

- De nommer Madame Seema SHAH, née le 8 mars 1982, à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ London, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A (Geschäftsführer der Kategorie A) de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A: (Geschäftsführer der Kategorie A)

- Seema Shah
- Mark W. Pearson

Gérants de catégorie B: (Geschäftsführer der Kategorie B)

- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans

Gérant de catégorie C: (Geschäftsführer der Kategorie C)

- Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013133398/28.

(130162640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Adlershofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.758.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013133855/10.

(130163334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

—
Extrait de la lettre de démission du 10 septembre 2013

En date du 10 septembre 2013, Monsieur Brian Harris, a démissionné en tant que gérant B de la société Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ce avec effet au 30 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013133918/16.

(130163248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 60.894.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration tenu le 18 juillet 2013

Les administrateurs décident, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après la «CSSF»), de coopter Monsieur Vincenzo SCARFO, en qualité d'administrateur et Président de la Société, en remplacement de Monsieur Alain DEVRESSE, administrateur démissionnaire.

Les administrateurs précisent que cette nomination prendra effet lorsque la Société aura reçu l'agrément de la CSSF et sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

La Société ayant réceptionné l'agrément de la CSSF, Monsieur Vincenzo SCARFO, résidant en FRANCE au 86 bis, Rue du Dauphine, 54400 Cosnes et Romain, est administrateur de ladite Société à compter de ce jour.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013133482/21.

(130162680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

M.V.S.F. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013133561/22.

(130162480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Bouc Bel Air PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 127.422.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133939/11.

(130163074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale de l'actionnaire unique de la Société du 18 septembre 2013 que Monsieur Christian SCHMEHL, né le 22 juin 1978 à Münster (Allemagne), demeurant à D-10117 Berlin, Planckstrasse 20, a été nommé administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 18 septembre 2013 que Monsieur Christian SCHMEHL, né le 22 juin 1978 à Münster (Allemagne), demeurant à D-10117 Berlin, Planckstrasse 20, a été nommé dirigeant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration délègue aux dirigeants de la Société les pouvoirs de gestion journalière et les pouvoirs spéciaux détaillés ci-après. Les dirigeants de la Société agiront conjointement, sauf quand il leur est permis d'agir seul, soit par ou en vertu de la deuxième résolution de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 10 octobre 2012, soit par décision du conseil d'administration ou de deux administrateurs agissant conjointement.

Les dirigeants de la Société se voient confier la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société à l'égard des tiers et en justice dans le cadre de la gestion, et ce à compter du 10 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013133421/23.

(130162414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Rifi Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 13.993.657,92.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.195.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 2013 à 14:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Géraldine SCHMIT, administrateur, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que administrateur est acceptée avec effet immédiat;

2. La nomination d'Emmanuel MOUGEOLLE, administrateur, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que administrateur est acceptée avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

3. La reconduite du mandat de Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors, France avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que administrateur est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

4. La reconduite du mandat de Sven MERKEL, né le 27 mars 1965 au Caire, Egypte avec adresse professionnelle à 16, chemin des Coquelicots, CH-1214 Vernier, Suisse, en tant que administrateur est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

5. La reconduite du mandat de Doriane HAVRENNE, née le 19 septembre 1968 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

6. La reconduite du mandat de FIDEWA-CLAR S.A. société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165462 avec siège social au 2-4, rue du Château d'eau, L-3364 Leudelange, en tant que réviseur d'Entreprises agréé est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour les Administrateurs

Rifi Holding S.A.

Référence de publication: 2013133699/31.

(130162741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

H&S Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 65.322.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 25 février 2013 au siège social

Résolutions

L'Assemblée décide de recomposer totalement le Conseil d'Administration et nommer aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Joseph SPOIDENNE [architecte], né le 26 octobre 1961 à Pétange, demeurant au B-6791 GUERLANGE, 28, Le Pas de Loup;
- Monsieur Clovis SPOIDENNE [architecte], né le 18 mars 1988 à Messancy, demeurant au B-6791 GUERLANGE, 28, Le Pas de Loup;
- Madame Patricia MESSINA [employée privée], né le 19 janvier 1962 à Mont-Saint-Martin, demeurant au B-6791 GUERLANGE, 28, Le Pas de Loup;

Les mandats d'administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018

L'Assemblée décide de nommer Compagnie Européenne de Révision Sàrl (RC B37039), 15 rue des Carrefours L-8124 Bridel commissaire aux comptes en remplacement de AFC Benelux Sàrl (RC B60162), 1 rue de Steinfort à L-8371 Hobscheid. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013133441/23.

(130162675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Sogelife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 55.612.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juillet 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Henri DRIESENS de ses fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} octobre 2013 et décide de coopter un nouvel administrateur, Monsieur Jean ELIA (né le 17 octobre 1970 à Chiah au Liban, demeurant 35, rue Michel Engels L-1465 Luxembourg) pour pourvoir à son remplacement et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sous réserve de ratification par la plus proche Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Henri DRIESENS de ses fonctions de délégué à la gestion journalière des affaires de la société à effet du 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Henri DRIESENS

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013133748/20.

(130162052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Croix Nivert PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 138.237.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133965/11.

(130163076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 114.002.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 juin 2013, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Walter Neuhauser, avec adresse professionnelle Strohgasse 11/top 26 A - 1030 Wien,
- Jean-Louis Scheider avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg,
- Martin Krapf, avec adresse professionnelle Picassoplatz 1, D - 50679 Cologne,
- Arie Hans Duiverman avec adresse professionnelle Mediapark, Sumatralaan 47, NL -1217 Hilversum
- Denis Masquelier avec adresse professionnelle Avenue Jacques Georgin 2, B - 1030 Bruxelles

leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi, comme Commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133498/21.

(130162538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Proconcepta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.400.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2013

L'assemblée générale a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Sont reconduits comme administrateurs de la société pour une durée de 6 ans et prenant fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2018:

Monsieur BERNARD Frank, demeurant à 125, rue d'Esch, L-4440 Soleuvre,

Madame DUPONT Marie-Josée, demeurant avec adresse professionnelle à 9-13, rue Bréilekes, L-6415 Echternach,

Monsieur DA COSTA ARAUJO Michel, demeurant avec adresse professionnelle à 9-13, rue Bréilekes, L-6415 Echternach.

2) Est reconduit comme commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., 66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2018.

Soleuvre, le 16 septembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013133673/22.

(130162605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 70.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2013.

CHAUFFAGE MODERNE S.A.

Référence de publication: 2013133985/11.

(130162956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Funafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.475.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Max GALOWICH (administrateur de catégorie B), juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Rik RENMANS (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-1653 Dworp, 50, Beukenlaan,
- Monsieur Nicolas RENMANS (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-1840 Londerzeel, 134, Stuikberg,
- Monsieur Richard BOVY (administrateur de catégorie A), administrateur de sociétés, demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès.

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RC SL B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013132622/27.

(130161372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Artemis Audit & Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.716.

—
EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 11 septembre 2013 entre la société IBS & Partners SA, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, RCS Luxembourg B 35973 et M. Mohammed Ali GHANNAM, né le 12/02/1955 à Casablanca (Maroc), demeurant 7 rue de la Cuesta, B-6782 MESSANCY (Belgique)

Depuis le 11 septembre 2013, les associés de la société à responsabilité limitée ARTEMIS AUDIT & ADVISORY Société à responsabilité limitée sont composés comme suit:

- IBS & Partners SA	
25A boulevard Royal	
L-2449 Luxembourg	
RCS Luxembourg: B 35973	1020 parts sociales
- M. Mohammed Ali GHANNAM	
Né le 12 février 1955 à Casablanca (Maroc)	
Demeurant 7 rue de la Cuesta, B-6782 MESSANCY (Belgique)	450 parts sociales
- Mme Someya QALAM	
Né le 25 octobre 1967 à Ixelles (Belgique)	
Demeurant 7 rue de la Cuesta, B-6782 MESSANCY (Belgique)	1530 parts sociales
TOTAL	3.000 parts sociales

(3.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- € chacune soit un capital de 30.000,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133875/27.

(130163218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

King Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 627.475,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.857.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 18 septembre 2013

L'associé unique a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant B avec effet au 17 septembre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant B, Mme Mary Ann SIGLER, né à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant professionnellement à 360 North Crescent Drive, 90210 Beverly Hills, Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

- (i) Mr. Pierre METZLER, gérant A depuis le 07 juillet 2011;
- (ii) Mr. Arnold SPRUIT, gérant A depuis le 06 décembre 2012;
- (iii) Mme Eva Monica KALAWSKI, gérant B depuis le 07 juillet 2011; et
- (iv) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133525/20.

(130162571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

KFH Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.615.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juillet 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 12 juillet 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Steven Lynn Packebush, né le 26 janvier 1965 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 12 juillet 2013, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Brent William Gwaltney, né le 2 juin 1963 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Justin Brock Hoppas, ayant son adresse professionnelle au 4111 E., 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Brent William Gwaltney, prénommé.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Ferres, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2013133522/34.

(130162185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Transass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 25.619.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 août 2013 au siège de la Société.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Carmen BONARIA en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 août 2013.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur André BONARIA en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 août 2013.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Ferdinand FEIDT administrateur de la Société pour un terme d'une durée de six (6) ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

L'adresse professionnelle de Monsieur FEIDT est 3, Rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Christian WEILER ainsi que de la société Cimalux S.A. est 50, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

Le Conseil d'Administration de la société TRANSASS SA est désormais composé de

- Monsieur Ferdinand FEIDT, administrateur;
- La société CIMALUX S.A., administrateur, représentée par Monsieur Christian WEILER;
- Monsieur Robert WILDGEN, administrateur

—
Extrait du Conseil d'Administration tenue le 22 août 2013 au siège de la Société.

Selon le régime de signature statutaire, la Société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le Conseil d'administration prend la décision que pour tous les actes relevant de la gestion journalière la Société pourra dorénavant être valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur et d'un délégué à la gestion journalière.

Le Conseil d'administration décide que pour des engagements jusqu'à concurrence de cinq mille EUR (5000 €) la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Robert WILDGEN. Pour tout engagement dépassant ce montant, la signature conjointe à deux avec un autre Administrateur est nécessaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour TRANSASS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013133792/34.

(130162327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Rosiris Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.275.

—
Par résolutions signées en date du 9 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat.

2. Nomination de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

3. Nomination d'Eleonora Krapchetova, avec adresse professionnelle au Vassilia House, office 301, 6017 Larnaca, Chypre, au mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133687/20.

(130162020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Gaaschtmillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8251 Mamer, 6, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 54.467.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize.

Le neuf septembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Nadine ROBERT, commerçante, née à Luxembourg, le 7 février 1958 (matricule no. 19580207289), veuve de Monsieur Raymond WORMERINGER, demeurant à L-8251 Mamer, 6 route de Mersch;

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «GAASCHTMILLEN s.à r.l.», avec siège social à L-8251 Mamer, 6 route de Mersch;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B54467;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1996, publiée au Mémorial C de 1996, page 15.318;

et modifiée suivant publication faite au Mémorial C de 2011 page 48.582, dont Madame Nadine ROBERT, prédite est devenue propriétaire des 100 parts sociales dans la prédite société, en vertu d'un acte de partage dressé par le notaire Joëlle BADEN de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008.

b) Que la prédite associée de la société à responsabilité limitée «GAASCHTMILLEN s.à r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associée étant investit proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-8251 Mamer, 6 route de Mersch.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Robert, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 11 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11733.

Reçu soixante-quinze euros 75,00.- EUROS

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 19 septembre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013133428/38.

(130162457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Berteterni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 163.249.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 septembre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013133931/16.

(130163737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Wordbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 138.671.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2013

Les actionnaires de la société WORDBEE S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2013, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur José VEGA, linguiste et informaticien, demeurant 133a, av. de Luxembourg, L-4940 Bascharage, (administrateur + président du conseil d'administration)
- Monsieur Dr. Stephan Dädalus BÖHMIG, informaticien, demeurant 11, rue Daniel Morelon, F-57970 Yutz, (administrateur)
- Monsieur Amadeo BARBA HUERGA, chef d'entreprise, demeurant Calle de Guadalajara n° 15, E-28042 Madrid (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que les mandats des administrateurs délégués

- Monsieur José VEGA, linguiste et informaticien, demeurant 133a, av. de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Administrateur-délégué
- Monsieur Dr. Stephan Dädalus BÖHMIG, informaticien, demeurant 11, rue Daniel Morelon, F-57970 Yutz, Administrateur-délégué

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013133824/32.

(130162548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.355.341,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.826.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 23 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 23 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 23 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 23 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 23 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 23 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133856/22.

(130163178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Legacy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juillet 2013 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Administrateurs:

a) Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

b) Mr. Michele Clerici, comptable, avec adresse professionnelle à via Nassa 21, CH 6906 Lugano (Suisse) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

c) Monsieur Jay H. McDowell, avocat, avec adresse professionnelle à Withers Bergman LLP, 430 Park Avenue, 10th Floor, 10022 New York (USA) a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Davies Associates s.à r.l.

Le commissaire

Référence de publication: 2013133544/23.

(130162460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Ariad S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 133.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/09/2013.

Référence de publication: 2013133900/10.

(130163480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Autumn Leaves S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133906/10.

(130162986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Cigtob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 70.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013133986/11.

(130163542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.016.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2013

En date du 18 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Madame Nadine PAVIA de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Lacin OGUZ, née le 8 juin 1979 à Eskisehir, Turquie, résidant à l'adresse suivante: 4, rue St. Laurent, 1207 Genève, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Rene BELTJENS
- Madame Elena MORRISOVA
- Monsieur Herwig MESKENS
- Monsieur Klaus LINDNER
- Monsieur James Douglas GERSTLE
- Madame Lacin OGUZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013133652/25.

(130162743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Billerfabrik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 94.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013133933/10.

(130163431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

H & M Promotion, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.511.

—
Associés / Gérants:

1) Il est à noter que l'adresse du gérant technique de la société, Monsieur Hary PUTZ est la suivante:

10 Boulevard G-D Charlotte
L-9024 ETTTELBRÜCK

2) Il est à noter que l'adresse de l'associé MJ-INVEST S.à r.l est la suivante:

27, RUE DE LA GARE
L-9122 SCHIEREN

3) Il est à noter que l'adresse de l'associé HP PARTICIPATIONS Sàrl est la suivante:

1, rue Prince Jean
L-9052 ETTTELBRÜCK

Itzig, le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013134151/19.

(130163743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.816.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 septembre 2013

En date du 16 septembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Kateryna PODOLIEVA en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat.
- De nommer Madame Seema SHAH, née le 8 mars 1982, à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Seema Shah
- Mark W. Pearson

Gérants de catégorie B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans

Gérant de catégorie C:

- Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013133516/28.

(130162086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Belvedere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013133924/10.

(130163333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Kings Forest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.270.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brookside, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.208,

duly represented by Ms Laure JACQUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich, Connecticut, USA on August 23rd, 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "Kings Forest".

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of (i) equity interests, in any form whatsoever, including stock, shares and partnership interests, in other companies, (ii) loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) real property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, as well as the holding of ownership interests, shares and other equity in other companies, as direct and indirect subsidiaries of the Company, which hold the aforementioned interests, securities, instruments and property.

The Company may further purchase debt instruments and securities issued by other parties, guarantee obligations, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by (i) approval of a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily to be shareholders. The board shall be composed of at least one manager of class A and at least one manager of class B.

In that case, the Company is bound in all circumstances by the joint signature of one manager of class A and one manager of class B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these articles of association requires (i) the approval of a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Brookside, prenamed, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The said shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) entirely allocated to the share capital of the Company, is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital of the Company and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Nicholas Alec Geoffrey BUTT, Manager A, born on November 28th, 1957 in Oxford, England, with professional address at 5, Savile Row, W1S 3PD London, United Kingdom;

- Mr Lewis SCHWARTZ, Manager A, born on January 12th, 1966 in New Jersey, United States of America, with professional address at 100, West Putnam Avenue, 06830 Connecticut, Greenwich, United States of America;

- Mr Julien GOFFIN, Manager B, born on March 27th, 1980 in Verviers, Belgium, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

- Mr Pierre BEISSEL, Manager B, born on April 25th, 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg; and

- Mr Christoph TSCHEPE, Manager B, born on April 6th, 1979 in Trier, Germany, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Brookside, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 116.686,

hier vertreten durch Laure Jacquet, Angestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Greenwich, Connecticut, USA, am 23 August 2013.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird (die „Satzung“).

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Kings Forest“.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist Zweck der Gesellschaft ist das Halten von (i) Kapitalbeteiligungen jeglicher Art, einschließlich Aktien und Gesellschafteranteile, in anderen Gesellschaften (ii) Krediten, Schuldscheinen, Darlehen, Forderungen, Beteiligungen, Unterbeteiligungen in Bankschulden oder anderen Schulden in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln, und anderer Schuldtitel und Wertpapiere -ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Außenstände und andere Sicherheiten, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausgegeben oder übernommen werden, und von (iii) Grundstücken jeglicher Art in Luxemburg oder im Ausland, sowie von Eigentumsbeteiligungen, Aktien und anderen Anteilen in Gesellschaften, wie etwa direkten oder indirekten Filialen der Gesellschaft, die die oben genannten Beteiligungen, Wertpapiere, Instrumente und Grundstücke halten bzw. besitzen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Schuldtitel und Wertpapiere erwerben, die von anderen Parteien herausgegeben werden, sowie Gesellschaften, in denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, deren Verpflichtungen nachkommen oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann zudem Aktien oder andere Beteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten oder veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum-Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihrer Mandats festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, welche Mitglieder nicht Gesellschafter sein müssen und welcher aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Wenn keine andere Regelung vorliegt, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Brookside, vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der es bestätigt hat.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (1.400.- EUR) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:

- Herr Nicholas Alec Geoffrey BUTT, Geschäftsführer A, geboren am 28. November 1957 in Oxford, Großbritannien, mit beruflicher Adresse in 5, Savile Row, W1S 3PD London, Großbritannien;
- Herr Lewis SCHWARTZ, Geschäftsführer A, geboren am 12. Januar 1966 in New Jersey, Vereinigten Staaten, mit beruflicher Adresse in 100, West Putnam Avenue, 06830 Connecticut, Greenwich, Vereinigten Staaten;
- Herr Julien GOFFIN, Geschäftsführer B, geboren am 27. März 1980 in Verviers, Belgien, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg;

- Herr Pierre BEISSEL, Geschäftsführer B, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg; und

- Herr Christoph TSCHEPE, Geschäftsführer B, geboren am 6. April 1979 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg.

2. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Jacquet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2013. LAC/2013/41633. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133514/351.

(130162010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.944.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.876.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who last named will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91.796,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on September 12th, 2013 (hereafter referred as the Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.876 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated November 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2980 of December 21st, 2007, amended several times and for the last time by a deed of the same notary dated May 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1182 of June 17th, 2009.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 23,559 (twenty-three thousand five hundred fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 2,944,875 (two million nine hundred forty-four thousand eight hundred seventy-five euro);

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);

2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr Philippe DETOURNAY, private employee, born on April 9th, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and (iii) to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, laquelle dernière aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro 133876, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 septembre 2013 (ci-après désignée comme l'Associé).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hockey Holdings S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.876 (la Société), constituée selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2980 du 21 décembre 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du même notaire, du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1182 du 17 juin 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. l'Associé détient l'ensemble des 23.559 (vingt-trois mille cinq cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à 2.944.875.- EUR (deux millions neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et (iii) de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à 1.400.- EUR (mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42011. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133552/151.

(130162637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Inlas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.769.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of September,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Inlas Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.769 (the Company).

The Company was incorporated on April 9, 2013 pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1421, page 68182, dated June 15, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

A.T. Cross Company, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, with registration number 5355107 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and subsequent conversion of the amount of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand five hundred and eight United States Dollars and seventy-five United States cents (USD 16,508.75), at the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on September 2, 2013 according to which one euro (EUR 1) corresponds to one point three thousand two hundred and seven United States Dollar (USD 1.3207), represented by one million six hundred and fifty thousand eight hundred and seventy-five (1,650,875) shares, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and ninety-one United States Dollars and twenty-five United States cents (USD 2,991.25) so as to bring it from its present amount of sixteen thousand five hundred and eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 16,508.75), represented by one million six hundred and fifty thousand eight hundred and seventy-five (1,650,875) shares in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, to an amount of nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500), by way of the issuance of two hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five (299,125) shares, having a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles;

4. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;
5. amendment to paragraph 1 of article 5 of the Articles to take into consideration the currency change adopted under item 2. and the share capital increase adopted under item 3.;
6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the currency change adopted under item 2. and the share capital increase adopted under item 3., with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the currency change and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
7. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and subsequently to convert the amount of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand five hundred and eight United States Dollars and seventy-five United States cents (USD 16,508.75) at the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on September 2, 2013 according to which one euro (EUR 1) corresponds to one point three thousand two hundred and seven United States Dollars (USD 1.3207), represented by one million six hundred and fifty thousand eight hundred and seventy-five (1,650,875) shares, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and ninety-one United States Dollars and twenty-five United States cents (USD 2,991.25) so as to bring it from its present amount of sixteen thousand five hundred and eight United States Dollars and seventy-five United States cents (USD 16,508.75), represented by one million six hundred and fifty thousand eight hundred and seventy-five (1,650,875) shares, in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, to an amount of nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500), by way of the issuance of two hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five (299,125) shares, having a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscription for and full payment of the share capital increase above as follows:

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five (299,125) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and to pay them in full by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand nine hundred and ninety-one United States Dollars and twenty-five United States cents (USD 2,991.25).

The aggregate amount of two thousand nine hundred and ninety-one United States Dollars and twenty-five United States cents (USD 2,991.25) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500), represented by one million nine hundred and fifty thousand (1,950,000) shares, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the currency change and the share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the currency change and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Inlas Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.769 (la Société).

La Société a été constituée le 9 avril 2013 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421, page 68182, daté du 15 juin 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

A.T. Cross Company, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5355107 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. changement de la devise fonctionnelle de la Société d'euros (EUR) en dollars des Etats-Unis (USD) et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 16.508,75) au taux de change officiel EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne à la date du 2 septembre 2013 selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à un point trois mille deux cent sept dollar des Etats-Unis (USD 1,3207), représenté par un million six cent cinquante mille huit cent soixante-quinze (1.650.875) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis et vingt-cinq cents (USD 2.991,25) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 16.508,75), représenté par un million six cent cinquante mille huit cent soixante-quinze (1.650.875) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, au montant de dix-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 19.500), par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (299.125) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les Statuts;

4. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus;

5. modification de l'article 5.1 des Statuts afin de prendre en compte le changement de devise adopté au point 2. et l'augmentation de capital adoptée au point 3.;

6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter le changement de devise adopté au point 2. et l'augmentation du capital social adoptée au point 3., avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription du changement de devise et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la devise fonctionnelle de la Société d'euro (EUR) en dollars des Etats-Unis (USD) et de convertir ensuite le montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 16.508,75) au taux de change officiel EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne à la date du 2 septembre 2013 selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à un point trois mille deux cent sept dollars des Etats-Unis (USD 1,3207), représenté par un million six cent cinquante mille huit cent soixante-quinze (1.650.875) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis et vingt-cinq cents (USD 2.991,25) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent huit dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 16.508,75), représenté par un million six cent cinquante mille huit cent soixante-quinze (1.650.875) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, au montant de dix-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 19.500), par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (299.125) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les Statuts.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (299.125) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis et vingt-cinq cents (USD 2.991,25).

Le montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis et vingt-cinq cents (USD 2.991,25) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 19.500) représenté par un million neuf cent cinquante mille (1.950.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter le changement de devise et l'augmentation du capital social et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription du changement de devise et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41412. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133466/219.

(130162564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133860/10.

(130163207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Solairedirect S.A., une société anonyme de droit français, sise 18, Rue du Quatre Septembre, 75 002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057,

en sa qualité d'actionnaire unique de Solairedirect Holding International S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.091, constituée suivant acte du notaire instrumentant, de résidence à Diekirch, en date du 20 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2012, n° 940 dont les statuts ont été modifiés dernièrement en date du 31 août 2012 suivant acte par devant le même notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2482 du 5 octobre 2012 (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Julien Granger, employé privé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 septembre 2013.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du «premier jeudi du mois d'avril à 12.00 heures.» au «premier jeudi du mois de décembre à 12.00 heures.» et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société;

2 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer, avec effet immédiat, la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du «premier jeudi du mois d'avril à 12.00 heures.» à «premier jeudi du mois de décembre à 12.00 heures.» et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de décembre à 12.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

131794

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Solairedirect S.A., a French limited company, located 18, Rue du 4 Septembre, 75 002 Paris, France, registered in the register of commerce and corporations of Paris under the number 492 490 057,

in its capacity as sole shareholder of Solairedirect Holding International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.091, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Diekirch, dated 20 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 April 2012, n° 940, and whose articles of incorporation have been lastly amended on 31 August 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 October 2012, n° 2482 (the "Company").

duly represented by Mr Julien GRANGER, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 5, 2013.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has confirmed to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the date of the annual general meeting of the Company from "on the first Thursday of the month of April at 12.00 a.m." to "on the first Thursday of the month of December at 12.00 a.m." and to amend subsequently the article 15 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the date of the annual general meeting of the Company from "on the first Thursday of the month of April at 12.00 a.m." to "on the first Thursday of the month of December at 12.00 a.m." and to amend subsequently the article 15 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of December at 12.00 a.m. If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: J. Granger, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10915. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. Recken.

Pour copie conforme.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133718/95.

(130162361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Heraldic MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sherman S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.295.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

Beechy S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173294 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 27th August 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Sherman S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 29 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 131 of 18 January 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173295 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43), by the Shareholder and to accept full payment in kind.

4 To change the Company's corporate name from "Sherman S.à r.l." into "Heraldic MidCo S.à r.l.".

5 To amend article 1 and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-four cent (EUR 4,394,364.44).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from "Sherman S.à r.l." into "Heraldic MidCo S.à r.l."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend article 1, and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result, article 1 shall from now on read as follows:

"There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Heraldic MidCo S.à r.l."

And the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Beechy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173294 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2013.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Sherman S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 en date 18 janvier 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.295. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0.01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43) par l'Associé et libération intégrale par un apport en nature.

4 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Beechy S.à r.l.» en «Heraldic MidCo S.à r.l.».

5 Modification de l'article 1 et du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0.01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0.01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-quatre centimes (EUR 4.394.364,44).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Sherman S.à r.l.» en «Heraldic MidCo S.à r.l.».

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 1 et le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. L'article 1 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Heraldic MidCo S.à r.l.».

Le premier paragraphe de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit: «Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cents euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 août 2013. REM/2013/1538. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L.SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013133711/191.

(130162506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Lux Plein Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sure.

R.C.S. Luxembourg B 180.278.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme BEAUGENCY LUX S.A., de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sure, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ici dûment représentée

par son administrateur-délégué Maître Alain RAMERY, avocat à Lille (France), né le 28 novembre 1953 à Lille (France), demeurant professionnellement à 84, boulevard de la Liberté, F-59000 Lille (France);

ainsi que par son administrateur Monsieur Dominique FRANCOIS, directeur d'exploitation, né à Thionville (France), le 21 juin 1971, demeurant à 23, rue de la Sure, L-9390 Reisdorf;

2. Monsieur Dominique FRANCOIS, directeur d'exploitation, né à Thionville (France), le 21 juin 1971, demeurant à 23, rue de la Sure, L-9390 Reisdorf;

3. Madame Silvia PRESTI, épouse FRANCOIS, fonctionnaire, né à Roubaix (France, le 22 août 1971), demeurant à 9, Chemin des Prés, F-62600 Groffliers (France);

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation sous toutes ses formes de tout terrain, tout bâtiment à vocation hôtelière, de camping, de loisir et touristique.

La société peut notamment entreprendre, l'exploitation d'un magasin de détail dans la branche alimentaire, la vente d'articles d'épicerie et de boulangerie-pâtisserie, la vente de journaux et de livres, la vente de jouets et de souvenirs, la vente d'essence, d'huiles, de graisses industrielles et de gaz butane, l'exploitation d'un restaurant et d'un débit de boisson alcooliques et non alcooliques, la location de bungalows ainsi que toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Lux Plein Air S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Reisdorf.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, 2 dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les dispositions suivantes sont applicables.

10.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sans que les associés puissent revendiquer un quelconque droit de préemption sur les parts cédées en cas de cession entre associés.

10.2 Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, les conditions énumérées ci-après doivent être observées:

- Les autres associés bénéficient d'un droit de préemption en ce sens que cet associé cédant doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la Société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

- En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

- La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux mois à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toute aliénation, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 11. Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, mais le consentement est requis lorsque les parts sociales sont transmises à d'autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 15. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Tout achat, emprunt avec ou sans garantie sur les biens sociaux, ainsi que tout acte de disposition ou d'aliénation des biens sociaux doit être approuvé en interne par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième vendredi du mois d'avril de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 21. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- BEAUGCENCY LUX S.A., pré-qualifiée,	50 parts
- M. Dominique FRANCOIS, pré-qualifié,	25 parts
- Mme. Silvia PRESTI, épouse FRANCOIS, pré-qualifiée,	25 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Maître Alain RAMERY, avocat, né le 28 novembre 1953 à Lille (France), demeurant professionnellement à 84, boulevard de la Liberté, F-59000 Lille (France);

- Madame Silvia PRESTI, épouse FRANCOIS, fonctionnaire, né à Roubaix (France, le 22 août 1971), demeurant à 9, Chemin des Prés, F-62600 Groffliers (France).

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sure.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ramery, D. François, S. Presti épouse François, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11297. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur pd. (signé): Recken.

Pour copie conforme.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133536/212.

(130162366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

N.05 Alfa-Arcades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.367.

L'an deux mil treize, le dixième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.05 ALFA-ARCADES S.A. ayant son siège social au 7 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162367, constituée suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, alors notaire de résidence à Redange/Attert en date du 11 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2220 du 20 septembre 2011 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Claude COLLARINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12 rue Jean Engling,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico ROLLINGER, demeurant au 2, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'intégralité des actions à savoir 50 actions de catégorie A et 50 actions de catégorie B est détenue par un seul actionnaire.

II. Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de Messieurs Serge ROLLINGER, Guy ROLLINGER et Kim ROLLINGER en leur qualité d'administrateurs de la société.

2. Décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires.

3. Acceptation de la démission de Madame Sonja WEYRICH-GOERGEN en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

4. Décharge à accorder au commissaire aux comptes démissionnaire.

5. Nomination de Monsieur Jorge GUEDES MENDES, né le 7 février 1981, à Carrazeda (Portugal) demeurant professionnellement à L-7327 STEINSEL, 35, rue J.F. Kennedy en qualité de commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Sonja WEYRICH-GOERGEN démissionnaire.

6. Transfert du siège social de la société à L-1616 Luxembourg, 16, Place de la Gare.

7. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

V.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte avec effet à ce jour la démission de Messieurs Guy ROLLINGER, Serge ROLLINGER et Kim Michel Henri ROLLINGER en leur qualité d'administrateurs de catégorie A ou B de la Société.

L'assemblée générale décide de ne pas remplacer les administrateurs démissionnaires de sorte que la gestion de la société sera assurée à partir de ce jour par l'administrateur unique Monsieur Nico ROLLINGER (ancien administrateur de catégorie A de la Société), pour une durée de 6 (six) ans, excepté démission, révocation ou jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Conformément à l'article 8 (1) des statuts, la société se trouve par conséquent engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique et ce en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder aux administrateurs démissionnaires décharge pour l'exécution de leur mandat d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Sonja Georgette Renée WEYRICH-GOERGEN en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Sonja Georgette Renée WEYRICH-GOERGEN pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Madame Sonja Georgette Renée WEYRICH-GOERGEN, Monsieur Jorge GUEDES MENDES, né le 7 février 1981, à Carrazeda (Portugal), demeurant professionnellement à L-7327 STEINSEL, 35, rue J.F. Kennedy avec effet à ce jour comme nouveau commissaire aux comptes de la société et ce pour une durée de 2 (deux) ans.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

131804

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1616 LUXEMBOURG, 16, Place de la Gare.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude Collarini, Sophie Mathot, Nico Rollinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 septembre 2013. LAC/2013/41594. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133605/95.

(130162093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Blue Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.446.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'administrateur unique en date du 20 septembre 2013, l'administrateur unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133937/16.

(130163520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sakry S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.324.

—
L'an deux mil treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «SAKRY S.à r.l.» constituée suivant acte reçu par Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 756 du 19 avril 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 158.324.

Dont le capital social s'élève actuellement à vingt-deux millions vingt mille huit cent soixante euros (EUR 22.020.860,-), représenté par deux millions deux cent deux mille quatre-vingt-six (2.202.086) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

Madame la Présidente choisit comme secrétaire Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un million cinq cent vingt-quatre mille deux cents euros (EUR 1.524.200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions vingt mille huit cent soixante euros (EUR 22.020.860,-) à un montant de vingt-trois millions cinq cent quarante-cinq mille soixante euros (EUR 23.545.060,-) avec émission de cent cinquante-deux mille quatre cent vingt (152.420) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2) Souscription et libération par apport, pour une durée de onze (11) ans décomptée à partir du 1^{er} janvier 2013, de l'usufruit des parts des sociétés civiles françaises «KRYFSI» et «SABRIFI» avec prime d'émission de cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 134.690,-);

3) Modification correspondante de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions cinq cent quarante-cinq mille soixante euros (EUR 23.545.060,-) divisé en deux millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent six (2.354.506) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

4) Divers.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, les procurations des associés représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million cinq cent vingt-quatre mille deux cents euros (EUR 1.524.200,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions vingt mille huit cent soixante euros (EUR 22.020.860,-) à un montant de vingt-trois millions cinq cent quarante-cinq mille soixante euros (EUR 23.545.060,-), par la création et l'émission de cent cinquante-deux mille quatre cent vingt (152.420) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution
Souscription et libération*

Est intervenue Me Véronique WAUTHIER, prénommée, qui déclare souscrire:

- soixante-seize mille deux cent dix (76.210) parts sociales au nom et pour compte de Monsieur Henri TACHDJIAN, demeurant Chemin des Crêts 19, CH-1209 Genève, en vertu d'un pouvoir susmentionné, et

- soixante-seize mille deux cent dix (76.210) parts sociales au nom et pour compte de Madame Christina MIRIDJIAN épouse TACHDJIAN, demeurant Chemin des Crêts 19, CH-1209 Genève, en vertu d'un pouvoir susmentionné.

Les cent cinquante-deux mille quatre cent vingt (152.420) parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées moyennant apport, pour une durée de onze (11) ans décomptée à partir du 1^{er} janvier 2013, de l'usufruit de cent pour cent (100%) des parts des sociétés ci-après décrites:

- La société civile française «KRYF» avec siège social au 51 avenue Jean Jaurès, F-69007 Lyon (France), au capital social de un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.524.490,-) représenté par un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (1.524.490) parts de un euro (EUR 1,-) chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon (France) sous le numéro 440 315 091,

évalué à quarante-six pour cent (46%) des capitaux propres au 31 décembre 2012 s'élevant à un million cinq cent soixante-sept mille neuf cent trente-deux euros (EUR 1.567.932,-) augmentés de trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 382.797,-) représentant la plus-value latente sur l'appartement sis au 45 rue Ribeira à F-75016 Paris (France) dont la valeur réelle peut être estimée à huit cent vingt-sept mille euros (EUR 827.000,-) pour un prix d'acquisition de quatre cent quarante-quatre mille deux cent trois euros et onze centimes (EUR 444.203,11), et de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450,-) représentant la plus-value latente sur le garage sis au 1, rue de l'Yvette, F-75016 Paris (France) dont la valeur réelle peut être estimée à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) pour un prix d'acquisition de trente et un mille cinq cent cinquante euros (EUR 31.550,-);

soit huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent vingt-deux euros et trente-quatre centimes (EUR 898.922,34) arrondis à (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 898.922,-);

dont l'usufruit de sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq (762.245) parts apporté par Monsieur Henri TACHDJIAN, prénommé, au titre de la libération de quarante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (41.297) parts sociales nouvelles de la société et de sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq (762.245) parts apportées par Madame Christina MIRIDJIANIAN épouse TACHDJIAN, prénommée, au titre de la libération de quarante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (41.297) parts sociales nouvelles de la société avec une prime d'émission totale de soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 72.982,-).

- la société civile française «SABRIFI» avec siège social au 51 avenue Jean Jaurès, F-69007 Lyon (France), au capital social de un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.524.490,-) représenté par un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (1.524.490) parts de un euro (EUR 1,-) chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 315 000,

évalué à quarante-six pour cent (46%) des capitaux propres au 31 décembre 2012 s'élevant à un million cinq cent soixante-cinq mille sept cent cinq euros (EUR 1.565.705,-) augmentés de quatre-vingt-six mille quatre cents euros (EUR 86.400,-) représentant la plus-value latente sur la nue-propriété du bien immobilier sis au 9 rue du Président Carnot, F-69002 Lyon (France), soit une valorisation de la pleine propriété de huit cent soixante-dix mille euros (EUR 870.000,-) et de la nue-propriété à soixante pour cent (60%) de la pleine propriété pour un prix d'acquisition de quatre cent trente-cinq mille six cents euros (EUR 435.600,-);

soit sept cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante-huit euros et trente centimes (EUR 759.968,30) arrondis à sept cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 759.968,-);

dont l'usufruit de sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq (762.245) parts apporté par Monsieur Henri TACHDJIAN, prénommé, au titre de la libération de trente-quatre mille neuf cent treize (34.913) parts sociales nouvelles de la société et de sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq (762.245) parts apportées par Madame Christina MIRIDJIANIAN épouse TACHDJIAN, prénommée, au titre de la libération de trente-quatre mille neuf cent treize (34.913) parts sociales nouvelles de la société avec une prime d'émission totale de soixante et un mille sept cent huit euros (EUR 61.708,-).

L'évaluation des apports a été opérée et est sous la responsabilité des associés apporteurs.

Tous pouvoirs sont accordés aux gérants de «KRYFI», prénommée, et «SABRIFI», prénommée, agissant individuellement en vue de lui permettre d'assurer l'opposabilité des apports aux tiers.

Monsieur Henri TACHDJIAN, prénommé, et Madame Christina MIRIDJIANIAN, épouse TACHDJIAN, prénommée, confirment l'agrément préalable par les associés de «SABRIFI», prénommée, et «KRYFI», prénommée, de l'apport intervenu.

En tant que de besoin, ils précisent que l'opération est placée sous le régime du report d'imposition prévu par l'article 150-0 B ter du CGI français.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions cinq cent quarante-cinq mille soixante euros (EUR 23.545.060,-) divisé en deux millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent six (2.354.506) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à deux mille trois cent trente-sept euros (2.337,- EUR).

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont toutes signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, S. COLIN, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/07/2013. Relation: LAC/2013/35621. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Référence de publication: 2013133727/132.

(130162426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Point of View S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 180.289.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mustapha DADAUCH, gérant d'entreprise, né le 19 août 1969 à Rabat (Maroc), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 13/5, rue de Bitburg;

2.- Madame Khadija EL HILALI, épouse DADAUCH, sans état, née le 6 janvier 1979 à Rabat (Maroc), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 13/5, rue de Bitburg;

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "POINT OF VIEW S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinfort.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et plus généralement la commercialisation ainsi que la réparation de tous articles d'optique, lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs, microscopes, loupes, verres optiques, appareils de précision, appareils photos, caméras, films etc.. La société a également pour objet toutes les activités relevant du métier d'opticien ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

En outre, la société a pour objet la prestation de services, le conseil en management, la mise en relation de la clientèle ainsi que l'importation et l'exportation de marchandises de tous genres.

En général, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

131808

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mustapha DADAUCH, susdit, vingt parts	20
- Khadija EL HILALI-DADAUCH, susdite, quatre-vingt parts	80
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich,
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Mustapha DADAUCH, gérant d'entreprise, né le 19 août 1969 à Rabat (Maroc), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 13/5, rue de Bitburg;

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DADAUCH, EL HILALI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41704.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133667/72.

(130162619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Certeco Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 176.966.

Extrait des résolutions adoptées en date du 19 Septembre 2013 lors de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de la Société Certeco Technologies S.A (la «Société»)

- Madame Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de ses fonctions avec effet au 31 Juillet 2013.

- Mr Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 08 Février 1978, demeurant professionnellement, 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Mme Noeleen GOES-FARRELL avec effet au 31 Juillet 2013. Son mandat se terminera le 19 Avril 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certeco Technologies S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013133954/17.

(130163557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.